

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 549**28 octobre 1996****SOMMAIRE**

Aachen S.A., Luxembourg	page 26312	European Consulting Services S.A., Luxembourg	.. 26336
Acte S.A., Luxembourg	26313	European Merchants S.A., Bertrange	26337, 26338,
Advanced Medical Devices S.A., Luxembourg	26313	26339, 26340
Alphacom Holding S.A., Luxembourg	26318	Fardainvest S.A., Luxembourg 26341, 26342
Alsalex-Immo S.C.I., Esch-sur-Alzette	26312	Faris Holding S.A., Luxembourg 26334
Ameriswiss Fund, Sicav, Luxembourg	26319	Fashion Control Finance S.A., Luxembourg 26341
Anfinanz Holding S.A., Luxembourg	26321	Felix S.A., Luxembourg 26341
Auto-Commercial, S.à r.l., Luxembourg	26313	Fides Inter-Consult S.A., Luxembourg 26342
Baal S.A.H., Luxembourg	26320, 26321	Finance Control S.A., Luxembourg 26349
Banque IPPA Associés S.A.	26319	Finances et Valeurs S.A., Luxembourg	... 26348, 26349
Bellinter S.A., Luxembourg-Kirchberg	26318	Finaries S.A., Luxembourg 26342, 26343
Bet S.A., Luxembourg	26327	Fontina, S.à r.l., Luxembourg 26340
Big Bamboo, S.à r.l., Luxembourg	26322	Fortissima, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 26350
Bois Parren S.A., Greiveldange	26322	Froebau, S.à r.l., Greiveldange 26350
Bulls S.A., Luxembourg	26319	Garbo Investment S.A., Luxembourg 26350
Business Investo S.A., Luxembourg	26321	G.B.S. Finance S.A., Luxembourg 26343
C.A.E. Luxembourg S.A., Luxembourg	.. 26322, 26323	Geisen et Cie, S.à r.l., Luxembourg 26350
Capinter S.A., Luxembourg	26324	Grosvenor Holdings S.A., Luxembourg 26351
Chris Craft S.A., Luxembourg	26325	G & S S.A., Luxembourg 26351
Cinamon Investments S.A.H., Luxembourg	26324, 26324	Gutenberg Holding S.A., Luxembourg 26352
Citadel Administration S.A., Luxembourg	26325	Hanegg S.A., Luxembourg 26326
C-Junior S.A., Howald	26307	Hanota Holdings S.A., Luxembourg 26352
Clipton Holding S.A., Luxembourg	26327	Haus- und Grundinvest S.A., Luxembourg 26352
Combil Holding S.A., Luxembourg	26327	Helpack S.A.H., Luxembourg 26352
Compact Equipements Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26327	LCA International S.A., Luxembourg 26346
Compagnie de Participations S.A., Luxbg	26325, 26326	Leman Beverages Holding S.A., Luxembg	26344, 26346
Controffida (Luxembourg) S.A., Luxembg	26327, 26328	Lufina S.A., Luxembourg 26335
Cotec S.A., Luxembourg	26328	Perlarom Investissements S.A., Luxembourg	... 26306
Crown Invest S.A., Luxembourg	26328	Prochim Holding S.A., Luxembourg 26306
Daiwa Capital - L.C.F. Edmond de Rothschild Equity Management S.A., Luxembourg	26329	Proppy S.A.H., Luxembourg 26316
Daiwa Capital - L.C.F. Edmond de Rothschild Management S.A., Luxembourg	26331	Recylux S.A., Differdange 26306, 26307
Darlington Holdings S.A.H., Luxembourg	26350	Refralux, S.à r.l., Luxembourg 26308
Dede, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	26333	Résidence Fleurie S.A., Luxembourg 26309
D.F.C. Holdings, Development Finance Corporation Holdings S.A., Luxembourg	26334	Safe Ré S.A., Luxembourg 26309, 26310
DHG Immobilién S.A., Luxembourg	26334	Série S.A., Luxembourg 26307
DTB Stillhalter, Sicav, Luxembourg	26335	(Fernand) Scheer & Cie, S.à r.l., Luxembourg	... 26318
East Coast, S.à r.l., Luxembourg	26335	Sind International S.A., Luxembourg 26308
Editions Revue S.A., Luxembourg	26335	Softex, S.à r.l., Esch-sur-Alzette 26324
Eltec Distribution S.A., Luxembourg	26335	Stellage Software Enterprises S.A., Luxembourg	26310
EPS-Economical Power Systems S.A., Luxembourg	26336	Sunset Investment Group S.A., Luxembourg	... 26310
EPS Holding S.A., Luxembourg	26336	Symmaque S.A., Luxembourg 26314
E.P.A. - Investment Finance A.G., Luxembourg	.. 26328	Ter Beke Luxembourg S.A., Strassen 26310
Essen S.A., Luxembourg	26337	Tify S.A., Luxembourg 26308
Eurocash-Fund, Sicav, Luxembourg	26337	Unibis S.A., Luxembourg 26311
Europa Transport S.A., Luxembourg	26336	Universal Commerce and Finance S.A.H., Luxbg	26311
		(Paul) Wurth International S.A., Luxembourg	... 26311
		YME Holding S.A., Luxembourg 26312
		YME S.A., Luxembourg 26308, 26309

PERLAROM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 37.696.

Acte constitutif publié à la page 2171 du Mémorial C, N° 46 du 8 février 1992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(29224/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

PROCHIM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 25.910.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 août 1996, vol. 483, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1996.

(29227/256/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

RECYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 25.934.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le treize juin.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Les seuls actionnaires de la société anonyme RECYLUX, avec siège social à Differdange, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 25.934, à savoir:

I. - ALMETAL BEHEER N.V., société de droit belge, avec siège social à Gent (Belgique), Scheepzatestraat 9, ici représentée par Monsieur Luc Helsen, directeur, demeurant à Diest Kaggevinne (Belgique), aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Gent (Belgique), en date du 12 juin 1996, ci-annexée, détenant quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	42.999
2. - SCRAP METALS N.V., société de droit belge, avec siège social à Gent (Belgique), Scheepzatestraat 9, ici représentée par Monsieur Luc Helsen, préqualifié, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Gent (Belgique), en date du 12 juin 1996, ci-annexée, détenant une action	1
Total: quarante-trois mille actions	43.000

de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société d'un montant de quarante-trois millions (43.000.000,-) de francs luxembourgeois.

II. - Les sociétés comparantes, agissant en leur qualité de seuls actionnaires de la société anonyme RECYLUX, déclarant faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations et ordre du jour, et reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes, prises à l'unanimité:

Première résolution

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social d'un montant de trente millions (30.000.000,-) de francs luxembourgeois pour le porter de son montant actuel de quarante-trois millions (43.000.000,-) de francs luxembourgeois à soixante-treize millions (73.000.000,-) de francs luxembourgeois par l'émission à la valeur nominale de trente mille (30.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune.

Ces actions auront les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ensuite ALMETAL BEHEER N.V., préqualifiée, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions et les libérer intégralement en numéraire; l'unique autre actionnaire, la société SCRAP METALS N.V., préqualifiée, a déclaré renoncer à son droit de souscription préférentiel.

Il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les trente mille (30.000) actions nouvelles ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de trente millions (30.000.000,-) de francs luxembourgeois se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-treize millions (73.000.000,-) de francs luxembourgeois; il est représenté par soixante-treize mille (73.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le Conseil d'administration est autorisé, pendant une période expirant le 14 mars 2000, sans préjudice de renouvellements éventuels, à augmenter le capital social à concurrence de dix millions (10.000.000,-) de francs, en une ou plusieurs fois, les augmentations de capital étant à libérer de la façon qui sera déterminée par le Conseil d'administration, y compris notamment par incorporation de réserves ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission d'actions

nouvelles, ou moyennant l'émission d'obligations convertibles en actions ou assorties d'un droit de souscription à de telles actions, subordonnées ou non, pour lesquelles il y aurait dans la suite conversion ou exercice du droit de souscription; à fixer le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, et la date d'entrée en jouissance des nouvelles actions ou obligations, la durée, l'amortissement, les intérêts et le taux de conversion des obligations, ainsi que toutes les autres modalités des opérations d'émission, de souscription et de libération, pour lesquelles le conseil d'administration pourra ménager la possibilité prévue à l'article 32-1, paragraphe (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; à déléguer toute personne physique ou morale dûment autorisée pour organiser le marché des droits de souscription, recueillir les souscriptions ou conversions, recevoir en paiement le prix des obligations ou des actions, faire constater par acte authentique les augmentations de capital réalisées ainsi que les modifications correspondantes à l'article 6 des statuts. Le Conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trois cent soixante-cinq mille (365.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Helsen, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 1996, vol. 91S, fol. 61, case 6. – Reçu 300.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1996.

R. Neuman.

(29230/226/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

RECYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 25.934.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1996.

(29231/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

SERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 55, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 31.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Il résulte d'une assemblée générale du 9 août 1996 que les administrateurs démissionnaires, Messieurs Norbert Becker et François Steil, ont été remplacés par ESSENTIAL CONSULTING LTD, avec siège social à La Plaiderie House, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands respectivement Madame Karin Schintgen, épouse Helminger, employée privée, demeurant au 55, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

SERIE S.A.

Signature

(29239/501/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

C-JUNIOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 40, rue des Scillas.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le lundi 5 août 1996 au siège social

En conformité avec l'article 2 des statuts, le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, l'ouverture d'une succursale à Bertrange, située dans le centre commercial LA BELLE ETOILE, route d'Arlon.

Howald, le 5 août 1996.

Pour le Conseil d'Administration

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 62, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29287/539/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

REFRALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 10.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(29232/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

REFRALUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
H. R. Luxemburg B 10.830.

*Schriftliche Beschlussfassung der Gesellschafter der REFRALUX, S.à r.l.
in Luxemburg zur Besetzung des Verwaltungsrates und Personalangelegenheiten*

1. Mit Wirkung vom 19. Juni 1996 ist Herr Ferdinand Goedert, Präsident des Verwaltungsrates, aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden.
2. Anstelle von Herrn Ferdinand Goedert wird Herr Lucien Lorang, Direktor der REFRALUX, mit Wirkung vom 19. Juni 1996 zum Mitglied des Verwaltungsrates ernannt.
3. Mit Wirkung zum 19. Juni 1996 wird Herrn Jean-Jacques Kubler Prokura erteilt, um in laufenden Geschäftsangelegenheiten, zusammen mit einem Mitglied des Verwaltungsrates oder einem Prokuristen, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu verpflichten.
4. Mit Wirkung zum 19. Juni 1996 wird Herrn Heinz-Josef Poggenpohl Prokura erteilt, um in laufenden Geschäftsangelegenheiten, zusammen mit einem Mitglied des Verwaltungsrates oder einem Prokuristen, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu verpflichten.

Wülfrath, den 31. Juli 1996.

MARTIN & PAGENSTECHEER GmbH & Co.
MAGNESITAL FEUERFEST KG
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29233/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

SIND INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 42.610.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 62, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signature

(29240/003/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

TIFY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 39.125.

Acte Constitutif publié à la page 12350 du Mémorial C, n° 258 du 15 juin 1992.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29246/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

YME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.909.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1996, vol. 483, fol. 38, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 1996.

Signature.

(29251/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

YME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.909.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de YME S.A. qui s'est tenue le 31 juillet 1996

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de YME S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - dotation à la réserve légale: LUF 1.027.915,-
 - report à nouveau de LUF 21.163.087,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 31 juillet 1996.

A. Slinger
Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1996, vol. 483, fol. 38, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29252/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

RESIDENCE FLEURIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 12.942.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Signature
Liquidateur

(29234/697/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

RESIDENCE FLEURIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 12.942.

Société anonyme constituée par acte de M^e Lucien Schuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 1975, publié au Mémorial C, n° 125 du 7 juillet 1975. Statuts modifiés par acte du même notaire en date du 26 août 1975, publié au Mémorial C, n° 226 du 1^{er} décembre 1975, statuts modifiés par acte du même notaire en date du 27 juin 1988, publié au Mémorial C, n° 278 du 18 octobre 1988.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 9 août 1996

1. L'Assemblée Générale décide d'adopter le rapport du commissaire à la liquidation et d'approuver les comptes de liquidation.
2. L'Assemblée Générale décide de donner pleine et entière décharge, sans réserve ni restriction, au commissaire à la liquidation et au liquidateur, de leur gestion.
3. L'Assemblée Générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.
4. L'Assemblée Générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant la période légale à l'ancien siège social à Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Signature
Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29235/697/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

SAFE RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.361.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 61, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Signature
Administrateur

(29236/740/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

SAFE RE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 25.361.

Monsieur le Comte Diego du Monceau de Bergendal, administrateur de sociétés, demeurant à B-1040 Bruxelles, a démissionné de son mandat d'administrateur.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 24 avril 1996 lui a donné pleine et entière décharge et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement, réduisant ainsi le nombre des administrateurs de la société de six à cinq.

Luxembourg, le 12 août 1996.

Pour extrait conforme et sincère
Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29237/740/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

STELLAGE SOFTWARE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.565.

Le bilan de la société au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 61, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 26 juillet 1996 que:

1. L'Assemblée décide de réélire aux postes d'administrateurs, M^e Charles Duro et M^e Philippe Morales, et au poste d'administrateur-délégué, Mlle Florence Le Dily. Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire qui sera tenue en l'an 2002.

2. L'Assemblée décide de réélire au poste de commissaire aux comptes, la FIDUCIAIRE KARTHEISER, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(29243/595/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

SUNSET INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.348.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 8 août 1996, la société SANINFO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, a été désignée en qualité de commissaire aux comptes de la société pour un terme expirant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 8 août 1996.

Le Conseil d'administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29244/049/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

TER BEKE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.550.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 3 mai 1996 a pris la résolution suivante:

Dirigeant responsable:

AON RISK SERVICES (EUROPE) S.A., établie à L-8011 Strassen.

Agent domiciliataire:

néant (sant objet)

Délégation de pouvoirs:

sans objet

Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour extrait conforme et sincère
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 61, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29245/740/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

UNIBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 43.716.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 août 1996 à 10.15 heures

Les actionnaires ont pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Nous avons pris connaissance du rapport sur l'exercice 1995 présenté par le conseil d'administration et du rapport de révision du commissaire.

Deuxième résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 ont été approuvés.

Troisième résolution

Par votes séparés, l'assemblée accorde une décharge complète aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice 1995.

Quatrième résolution

La perte qui apparaît dans les comptes annuels est reportée à nouveau.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide le maintien de la société, conformément à l'article 100 de la Loi Fondamentale sur les Sociétés Commerciales.

Sixième résolution

L'Assemblée proroge le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période d'un an; ce mandat prendra donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 1997, délibérant sur les comptes de 1996.

Pour l'exactitude de l'extrait
Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 42, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29248/577/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

UNIVERSAL COMMERCE AND FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 32.116.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société en date du 8 août 1996, la société SANINFO, S.à r.l., ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, a été désignée en qualité de commissaire aux comptes de la société pour un terme expirant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 8 août 1996.

Le Conseil d'administration
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 56, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29249/049/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

PAUL WURTH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Liste des fondés de pouvoir

Aloyse Engel;
Henri Radoux;
Germian Schuller;
Marc Solvi;
Claude Witry;
René Stoltz*.

* pour les affaires des succursales de la société en République de Chine et de Corée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 42, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29250/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

YME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.910.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 août 1996, vol. 483, fol. 38, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 août 1996.

Signature.

(29253/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

YME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.910.

*Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de YME HOLDING S.A.
qui s'est tenue le 31 juillet 1996*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de YME HOLDING S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1995;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1995;
- de reporter le résultat de l'exercice;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1995.

Luxembourg, le 31 juillet 1996.

A. Slinger
Présidente de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 1996, vol. 483, fol. 38, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29254/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

AACHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 22.239.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2000.

SITUATION DU CAPITAL

Capital à libérer: LUFINA BEF 3.750.000,-.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Signature.

(29268/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

ALSALUX-IMMO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4266 Esch-sur-Alzette, 9-11, rue Victor Neuens.

STATUTS*Extrait*

de l'acte de constitution reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 8 août 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 1996, vol. 826, fol. 58, case 12.

Dénomination

ALSALUX-IMMO S.C.I.

Siège social

L-4266 Esch-sur-Alzette, 9-11, rue Victor Neuens.

Durée

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Objet

La société a pour objet la gestion, l'administration, l'exploitation, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter, atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Capital

Le capital social est fixé à cent mille francs (100.000,-), représenté par cent parts sociales (100) d'une valeur nominale de mille francs (1.000,-) chacune.

Ces parts sociales ont été réparties comme suit:

1. Monsieur Fernand Schiltz, médecin, demeurant à Esch-sur-Alzette, 9-11, rue Victor Neuens, cinquante parts sociales	50
2. Madame Denise Goepper, sans état, demeurant à Esch-sur-Alzette, 9-11, rue Victor Neuens, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces

Gérance

La société est administrée par un gérant, associé ou non, nommé par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales. Le gérant peut agir individuellement en toutes circonstances.

Est nommé gérant: Monsieur Fernand Schiltz, préqualifié.

Limites des pouvoirs

La société est valablement engagée comme suit:

- Pour toute opération ne dépassant pas en valeur cent mille francs (100.000,-), par la seule signature du gérant.

- Pour toute opération dépassant en valeur cent mille francs (100.000,-), par la signature conjointe des associés.

Pour extrait conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 août 1996.

F. Kesslerer.

(29256/219/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

ACTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 108, Kohlenberg.

R. C. Luxembourg B 33.598.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2001, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Joseph Dostert, maître-menuisier, Luxembourg, administrateur-délégué;

Mme Laure Faber, administrateur de sociétés, épouse de M. Joseph Dostert, Luxembourg.

Mme Monique Warnimont, administrateur de sociétés, Strassen.

Commissaire aux comptes

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.

Luxembourg, le 16 juillet 1996.

Pour avis sincère et conforme

Pour ACTE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 11, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29269/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

ADVANCED MEDICAL DEVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 27.557.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

I.B. CONSULTING S.A.

Signature

(29270/566/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

AUTO-COMMERCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 218, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 52.295.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 29 juillet 1996, vol. 173, fol. 101, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

(29275/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

SYMMAQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

—
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
2. Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SYMMAQUE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à deux cent dix mille (210.000,-) francs français, représenté par deux cent dix (210) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs français chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à onze heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 1996. L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois aux jour, heure et lieu indiqués dans les statuts en 1997.

Souscription

Les deux cent dix (210) actions ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, cent actions	100
2. Monsieur Philippe Slendzak, préqualifié, cent dix actions	110
Total: deux cent dix actions	210

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent dix mille (210.000,-) francs français se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais et estimation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à un million deux cent soixante-dix-huit mille sept cent vingt (1.278.720,-) francs luxembourgeois.

Assemblée générale

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1997:

- a) Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg;
- b) Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant à Luxembourg;
- c) Mademoiselle Céline Stein, employée privée, demeurant à Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 1997:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), société anonyme, 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Rochas, P. Slendzak, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 92S, fol. 59, case 10. – Reçu 12.789 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1996.

R. Neuman.

(29267/226/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

PROPPY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- ARODENE LIMITED, société de droit anglais, ayant son siège social à Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), ici représentée par Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme luxembourgeoise dénommée PROPPY S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce, jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de liras italiennes), représenté par 500 (cinq cents) actions de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président en son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective du président du conseil d'administration et d'un autre administrateur, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1997.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- ARODENE LIMITED, prédésignée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions	499
2.- Madame Romaine Scheifer-Gillen, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de ITL 500.000.000,- (cinq cents millions de liras italiennes) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren, Président;
 2.- Monsieur Louis Bonani, économiste, demeurant à Hoesdorf;
 3.- Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 1999.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Scheifer-Gillen, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 92S, fol. 43, case 4. – Reçu 101.250 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 1996.

M. Elter.

(29265/210/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

ALPHACOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 36.346.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

nach

26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxemburg, den 6. August 1996.

*Die Versammlung
Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29271/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

BELLINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxemburg B 16.748.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 1^{er} août 1996 que:

- le nombre d'administrateurs a été augmenté de 4 à 5,

- M. Blaise Yerly, Administrateur financier, demeurant à Bursins, Suisse, a été nommé comme administrateur supplémentaire.

*Pour extrait conforme
SANNE & CIE, S.à r.l.
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29281/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FERNAND SCHEER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxemburg B 6.938.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 août 1996.

J. Seckler.

(29238/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

AMERISWISS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 51.092.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996/UO.

Pour le Conseil d'Administration
AMERISWISS FUND, SICAV
Signature

(29272/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

AMERISWISS FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 51.092.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen jährlichen Generalversammlung vom 27. März 1996

Die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrats und das Mandat des Wirtschaftsprüfers COOPERS & LYBRAND S.C. werden auf ein Jahr bis zur Generalversammlung im Jahre 1997 verlängert.

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 1. Juli 1996/UO.

AMERISWISS FUND, SICAV
Für den Verwaltungsrat
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29273/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

BANQUE IPPA ASSOCIES, Société Anonyme.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la BANQUE IPPA ET ASSOCIES

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la BANQUE IPPA ET ASSOCIES qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juillet 1996, que Monsieur Guy Blampain a été nommé administrateur de la BANQUE IPPA ET ASSOCIES LUXEMBOURG S.A. avec effet au 24 juillet 1996.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour extrait conforme
J.-P. Fraas
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29278/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

BANQUE IPPA ASSOCIES, Société Anonyme.

Extrait de la résolution circulaire du Conseil d'Administration datée du 25 juillet 1996

Le conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de nommer Monsieur Guy Blampain, Administrateur de la BANQUE IPPA ET ASSOCIES LUXEMBOURG S.A., aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la société avec effet au 25 juillet 1996.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour extrait conforme
J.-P. Fraas
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29279/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

BULLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 44.536.

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 1996, que Madame Christiane Monschauer, commissaire, est remplacée par Monsieur Raymond Wagner, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 49, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29285/502/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

BAAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 53.843.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BAAL S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 53.843, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 janvier 1996, publié au Mémorial C, numéro 208 du 24 avril 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Van Hees, employé privé, demeurant à Messancy (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. - Augmentation du capital social de LUF 11.000.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 3.800.000,- à LUF 14.800.000,- par la création et l'émission de 11.000 actions nouvelles de LUF 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. - Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. - Autorisation à conférer au conseil d'administration par voie statutaire (article 5) d'augmenter le capital social de LUF 14.800.000,- à LUF 65.000.000,-.

4. - Modification afférente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de LUF 11.000.000,- (onze millions de francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 3.800.000,- (trois millions huit cent mille francs luxembourgeois) à LUF 14.800.000, (quatorze millions huit cent mille francs luxembourgeois), par la création et l'émission de 11.000 (onze mille) actions nouvelles avec une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant un versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme holding BAAL S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 11.000.000,- (onze millions de francs luxembourgeois) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration par voie de modification statutaire (article 5) à augmenter le capital social de LUF 14.800.000,- (quatorze millions huit cent mille francs luxembourgeois) à LUF 65.000.000,- (soixante-cinq millions de francs luxembourgeois).

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à LUF 14.800.000,- (quatorze millions huit cent mille francs luxembourgeois), représenté par 14.800 (quatorze mille huit cents) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à LUF 65.000.000,- (soixante-cinq millions de francs luxembourgeois), représenté par 65.000 (soixante-cinq mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions, avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue. Cette modification sera constatée et publiée conformément à la loi par le conseil qui prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires à cet effet.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent soixante-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, A. Thill, P. Van Hees, M. Elter.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 92S, fol. 43, case 8. – Reçu 110.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 1996.

M. Elter.

(29276/210/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

BAAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.843.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

Signature.

(29277/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

ANFINANZ HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 38.739.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

nach

26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, den 6. August 1996.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29274/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

BUSINESS INVESTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.513.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} août 1996

La démission de M. Paul Mousel de son mandat d'Administrateur est acceptée.

Est nommé Administrateur en son remplacement, M. Jérôme Vigneron, administrateur de sociétés, F-85130 La Verrie. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

BUSINESS INVESTOR S.A.

A. Angelsberg

N. Lang

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 55, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29286/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

BIG BAMBOO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 21.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour la S.à r.l. BIG BAMBOO
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

(29283/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

BOIS PARREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 22 Knupp.
R. C. Luxembourg B 18.082.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 29 juillet 1996, vol. 173, fol. 101, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 1996.

(29284/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

C.A.E. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 42.540.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C.A.E. LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.540.

La séance est ouverte à 10 heures 15, sous la présidence de Monsieur Aloyse Scherer Jr., diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de onze millions cinq cent mille (11.500.000,-) francs français par incorporation de la réserve de réévaluation à concurrence du même montant, pour le porter de son montant actuel de cinq millions (5.000.000,-) de francs français à seize millions cinq cent mille (16.500.000,-) francs français, le nombre d'actions restant inchangé et la valeur nominale des actions étant portée à trois cent trente (330,-) francs français.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à seize millions cinq cent mille (16.500.000,-) francs français, représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de trois cent trente (330,-) francs français chacune.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de onze millions cinq cent mille (11.500.000,-) francs français, pour le porter de son montant actuel de cinq millions (5.000.000,-) de francs français à seize millions cinq cent mille (16.500.000,-) francs français, par incorporation de la réserve de réévaluation à concurrence du même montant, le nombre des actions restant inchangé, et la valeur nominale des actions étant portée à trois cent trente (330,-) francs français.

L'existence de cette réserve de réévaluation a été prouvée à l'assemblée générale qui le reconnaît, et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1995 approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 1996.

Il résulte d'un certificat émis par la société en date de ce jour, que la réserve de réévaluation n'a pas été distribuée ni entamée par des résultats négatifs à ce jour.

Ces pièces resteront annexées aux présentes.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à seize millions cinq cent mille (16.500.000,-) francs français, représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de trois cent trente (330,-) francs français chacune.»

Frais et évaluation

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à quatre-vingt mille (80.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Scherer Jr., P. Rochas, E. Liotino, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 92S, fol. 59, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1996.

R. Neuman.

(29288/226/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

C.A.E. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 42.540.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

(29289/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

CINAMON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 54.822.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Roland Berscheid, sous-directeur de banque, demeurant à Echternach, (ci-après le mandataire) agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme CINAMON INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.822, constituée suivant acte reçu le 3 mai 1996, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dont les statuts n'ont pas été modifiés;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 19 juillet 1996; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter, ainsi qu'il suit, ses déclarations et constatations:

I. - Que le capital social de la société anonyme CINAMON INVESTMENTS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à LUF 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées.

II. - Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à LUF 100.000.000,- (cent millions de francs luxembourgeois), représenté par 100.000 (cent mille) actions de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue, la publication étant en cours au Mémorial C.

III. - Que le conseil d'administration, en sa réunion du 19 juillet 1996 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de LUF 2.750.000,- (deux millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel à LUF 4.000.000,- (quatre millions de francs luxembourgeois), par la

création et l'émission de 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV. - Que le conseil d'administration, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire.

V. - Que les 2.750 (deux mille sept cent cinquante) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par un versement à un compte bancaire au nom de la société CINAMON INVESTMENTS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de LUF 2.750.000,- (deux millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI. - Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le montant du capital social souscrit est de LUF 4.000.000,- (quatre millions de francs luxembourgeois), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, entièrement libérées et qui, au choix de l'actionnaire, seront nominatives ou au porteur, sauf disposition contraire de la loi.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Berscheid, C. Hellinckx,

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 1996, vol. 92S, fol. 45, case 4. – Reçu 27.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 1996.

M. Elter.

(29292/210/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

CINAMON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 54.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 1996.

*Pour le notaire
Signature*

(29293/210/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

CAPINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

R. C. Luxembourg B 44.143.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, vol. 483, fol. 48, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 août 1996

1. Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
2. INTERAUDIT, S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
3. En application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales et après avoir constaté que les pertes étaient devenues supérieures à la moitié du capital social, l'assemblée générale a décidé qu'il n'y a pas lieu de procéder à la dissolution anticipée de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

(29290/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

SOFITEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 39.514.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 1996, vol. 303, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29242/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 1996.

CHRIS CRAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 45, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 45.299.

Les comptes annuels au 31 janvier 1996, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour la S.A. CHRIS CRAFT
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

(29291/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

CITADEL ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 21.456.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29294/759/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

CITADEL ADMINISTRATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 21.456.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CITADEL ADMINISTRATION S.A., tenue à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, en date du 8 décembre 1995 que:

- Le bilan et le compte de pertes et profits pour l'exercice au 31 décembre 1993 sont approuvés.
- Le bénéfice pour l'exercice est reporté aux comptes de l'année 1994.
- Décharge est donnée à HORSBURGH & Co., le Commissaire aux Comptes en fonction pendant la période.
- La nomination de HORSBURGH & Co. comme Commissaire aux Comptes pour l'exercice au 31 décembre 1994 est acceptée.

Pour extrait conforme
S.W. Baker
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 1996, vol. 483, fol. 11, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29295/759/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.962.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS, ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 28.962, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 octobre 1988, publié au Mémorial C, numéro 331 du 17 décembre 1988, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- le 16 juin 1989, publié au Mémorial C, numéro 330 du 14 novembre 1989;
- le 27 novembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 199 du 14 mai 1992;
- le 11 décembre 1995, publié au Mémorial C, numéro 87 du 20 février 1996.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosières-la-Petite (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de son montant actuel de CHF 19.800.000,- à CHF 6.000.000,- par absorption d'une partie des pertes à hauteur de CHF 13.800.000,- et annulation de 345.000 actions portant les numéros 150.001 à 495.000.

2. Modification du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à CHF 6.000.000,- (six millions de francs suisses), représenté par 250.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de CHF 40,- (quarante francs suisses) chacune.»

B) Que la présente assemblée a été convoquée par des lettres contenant l'ordre du jour adressées par recommandé aux actionnaires.

C) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de CHF 13.800.000,- (treize millions huit cent mille francs suisses) pour le ramener de son montant actuel de CHF 19.800.000,- (dix-neuf millions huit cent mille francs suisses) à CHF 6.000.000,- (six millions de francs suisses), par absorption d'une partie des pertes à hauteur de CHF 13.800.000,- (treize millions huit cent mille francs suisses) et par annulation de 345.000 (trois cent quarante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de CHF 40,- (quarante francs suisses) chacune, portant les numéros 150.001 à 495.000.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des 345.000 (trois cent quarante-cinq mille) actions.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à CHF 6.000.000,- (six millions de francs suisses), représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de CHF 40,- (quarante francs suisses) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Grisius, F. Zeler, M. Delfosse, M. Elter

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 92S, fol. 60, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 1996.

M. Elter.

(29299/210/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 28.962.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 1996.

M. Elter.

(29300/210/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

HANEGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 21.029.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 1996

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une durée de six ans.

Ceux-ci viendront à échéance lors de l'assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29355/008/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

CLIPTON HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 48.106.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von
24, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg
nach
26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg.
Luxemburg, den 6. August 1996.

Unterschrift
Die Versammlung

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29296/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

COMBIL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(29297/216/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

COMPACT EQUIPMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.163.

Les bilans aux 31 décembre 1992 et 1993, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 62, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

COMPACT EQUIPMENTS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(29298/588/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

BET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.169.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29282/008/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

CONTROLFIDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.809.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(29301/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

CONTROLFIDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.809.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(29302/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

CONTROLFIDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.809.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(29303/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

CONTROLFIDA (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.809.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(29304/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

COTEC S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 53.885.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

nach

26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxemburg, den 6. August 1996.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29305/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

CROWN INVEST S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 41.358.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

nach

26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxemburg, den 6. August 1996.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29306/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

E.P.A. - INVESTMENT FINANCE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 47.599.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(29318/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

**DAIWA CAPITAL - L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD EQUITY MANAGEMENT S.A.,
Société Anonyme en liquidation.**

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 28.617.

—
DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the eleventh of July.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of DAIWA CAPITAL - L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD EQUITY MANAGEMENT S.A., in liquidation, a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register of Luxembourg, section B, under number 28.617.

The meeting was opened at 5.30 p.m.,

Mr Timothy J.P. Miles, sous-directeur de banque, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Francis Nilles, employé de Banque, residing at Schouweiler.

The meeting elected as scrutineer Mrs Véronique Jean, employée de banque, residing in Volmerange-les-Mines (France).

All here present and this accepting.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the Report of the Auditor to the liquidation («Commissaire à la liquidation»).
2. Discharge of the Board of Directors.
3. Discharge of the Liquidator and the Auditor to the liquidation («Commissaire à la liquidation»).
4. Completion of the liquidation.

5. Distribution of the net proceeds of the liquidation to the Shareholders and deposit of the net proceeds of the liquidation which are unclaimed with the «Caisse des Consignations» according to the Law.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, and the board of the meeting, will remain annexed to the present minutes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present minutes.

III. Notices convening this extraordinary general meeting have been sent to the registered shareholders by registered mail on July 1, 1996, as has been proved to the meeting.

IV. As appears from the said attendance list, out of 3,000 shares existing on July 11, 1996, 3,000 shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The resolutions have to be passed by a simple majority of all the shares present or represented; each share is entitled to one vote.

V. An extraordinary general meeting of the shareholders held before Maître Reginald Neuman, prenamed, on June 17, 1996, nearing publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, resolved to dissolve and liquidate the company.

The same extraordinary general meeting appointed as Liquidator BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, with head office in Geneva (Switzerland), Luxembourg Branch, represented by Mr Jean-Edmond Ezard.

The same extraordinary general meeting instructed the Liquidator to present his report on the liquidation to a meeting of shareholders, which was held on June 28, 1996, and to convene an Extraordinary General Meeting for the closing of the liquidation on July 11, 1996.

An extraordinary general meeting held under private seal on June 28, 1996, took knowledge of the report of the Liquidator and appointed as Auditor to the liquidation TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, with head office in Luxembourg.

The chairman gives lecture of the report of the auditor. This report concludes to the approval of the accounts of liquidation.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the Reports of the Liquidator and of the Auditor to the liquidation.

Second resolution

The meeting grants discharge to the Board of Directors and to the auditor in office until the date of liquidation.

Third resolution

The meeting grants discharge to the Liquidator and to the Auditor to the liquidation.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitely ceased to exist.

The meeting decides that the books and documents of the Company shall be held for safekeeping for at least five years at the former registered office of the company in Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Fifth resolution

The meeting decides that the net proceeds after liquidation shall be paid by Swift to the shareholders and that proceeds which are unclaimed for shall be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

There being no further business, the meeting is terminated at 5.45 p.m.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty thousand (20,000.-) Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DAIWA CAPITAL - L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD EQUITY MANAGEMENT S.A., en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28.617.

La séance est ouverte à 17.30 heures, sous la présidence de Monsieur Timothy J.P. Miles, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Nilles, employé de banque, demeurant à Schouweiler.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Véronique Jean, employée de banque, demeurant à Volmerange-les Mines (France).

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Approbation du Rapport du Commissaire à la liquidation.

2. Décharge à donner au Conseil d'Administration.

3. Décharge à donner au Liquidateur ainsi qu'au Commissaire à la liquidation.

4. Clôture de la liquidation.

5. Distribution du solde de liquidation aux actionnaires et décision de déposer tout solde de liquidation non réclamé à la Caisse des Consignations, conformément à la loi.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 1^{er} juillet 1996, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que sur les 3.000 actions existantes au 11 juillet 1996, 3.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions doivent être prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées; chaque action donne droit à une voix.

V. Une assemblée générale extraordinaire tenue le 17 juin 1996, documentée par Maître Reginald Neuman, préqualifié, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, a décidé la dissolution de la société et prononcé sa mise en liquidation.

La même assemblée générale extraordinaire a désigné comme liquidateur la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., société établie sous les lois de la Suisse, avec siège social à Genève (Suisse), succursale de Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard.

La même assemblée générale extraordinaire a chargé le liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 1996 et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le 11 juillet 1996.

Une assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé en date du 28 juin 1996 a pris connaissance du rapport du liquidateur et désigné comme commissaire à la liquidation TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, avec siège social à Luxembourg.

Le Président donne lecture du rapport du commissaire. Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée adopte les rapports du liquidateur et du Commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au réviseur d'entreprises de l'exécution de son mandat jusqu'à la date de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période d'au moins cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la distribution par Swift du solde net de liquidation aux actionnaires et le dépôt de tout solde de liquidation non réclamé à la Caisse des Consignations, conformément à la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.45 heures.

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à vingt mille (20.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: T. J.P. Miles, F. Nilles, V. Jean, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 92S, fol. 20, case 7.— Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1996.

R. Neuman.

(29307/226/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

DAIWA CAPITAL - L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD MANAGEMENT S.A., Société Anonyme, en liquidation.

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 24.598.

—
DISSOLUTION

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the eleventh of July.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing at Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of DAIWA CAPITAL - L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD MANAGEMENT S.A., in liquidation, a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, and entered in the company register of Luxembourg, section B, under number 24.598.

The meeting was opened at 5.15 p.m.,

Mr Timothy J.P. Miles, sous-directeur de banque, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mr Francis Nilles, employé de Banque, residing at Schouweiler,

The meeting elected as scrutineer Mrs Véronique Jean, employée de Banque, residing in Volmerange-les-Mines (France).

All here present and this accepting.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the Report of the Auditor to the liquidation («Commissaire à la liquidation»).

2. Discharge of the Board of Directors.

3. Discharge of the Liquidator and the Auditor to the liquidation («Commissaire à la liquidation»).

4. Completion of the liquidation.

5. Distribution of the net proceeds of the liquidation to the Shareholders and deposit of the net proceeds of the liquidation which are unclaimed with the «Caisse des Consignations» according to the Law.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, and the board of the meeting, will remain annexed to the present minutes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present minutes.

III. Notices convening this extraordinary general meeting have been sent to the registered shareholders by registered mail on July 11, 1996, as has been proved to the meeting.

IV. As appears from the said attendance list, out of 3,000 shares existing on July 11, 1996, 3,000 shares are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

The resolutions have to be passed by a simple majority of all the shares present or represented; each share is entitled to one vote.

V. An extraordinary general meeting of the shareholders held before Maître Reginald Neuman, prenamed, on June 17, 1996, nearing publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, resolved to dissolve and liquidate the company.

The same extraordinary general meeting appointed as Liquidator BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., a company incorporated under the laws of Switzerland, with head office in Geneva (Switzerland), Luxembourg Branch, represented by Mr Jean-Edmond Ezard.

The same extraordinary general meeting instructed the Liquidator to present his report on the liquidation to a meeting of shareholders, which was held on June 28, 1996, and to convene an Extraordinary General Meeting for the closing of the liquidation on July 11, 1996.

An extraordinary general meeting held under private seal on June 28, 1996, took knowledge of the report of the Liquidator and appointed as Auditor to the liquidation TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, with head office in Luxembourg.

The chairman gives lecture of the report of the auditor. This report concludes to the approval of the accounts of liquidation.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting approves the Reports of the Liquidator and of the Auditor to the liquidation.

Second resolution

The meeting grants discharge to the Board of Directors and to the auditor in office until the date of liquidation.

Third resolution

The meeting grants discharge to the Liquidator and to the Auditor to the liquidation.

Fourth resolution

The meeting pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitely ceased to exist.

The meeting decides that the books and documents of the Company shall be held for safekeeping for at least five years at the former registered office of the company in Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Fifth resolution

The meeting decides that the net proceeds after liquidation shall be paid by Swift to the shareholders and that proceeds which are unclaimed for shall be transferred to the Caisse des Consignations to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

There being no further business, the meeting is terminated at 5.30 p.m.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty thousand (20,000.-) Luxembourg francs.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le onze juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DAIWA CAPITAL - L.C.F. EDMOND DE ROTHSCHILD MANAGEMENT S.A., en liquidation, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 24.598.

La séance est ouverte à 17.15 heures, sous la présidence de Monsieur Timothy J.P. Miles, sous-directeur de banque, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Francis Nilles employé de banque, demeurant à Schouweiler.

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Véronique Jean, employée de banque, demeurant à Volmerange-les Mines (France).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1 Approbation du Rapport du Commissaire à la liquidation.

2. Décharge à donner au Conseil d'Administration

3. Décharge à donner au Liquidateur ainsi qu'au Commissaire à la liquidation.

4. Clôture de la liquidation.

5. Distribution du solde de liquidation aux actionnaires et décision de déposer tout solde de liquidation non réclamé à la Caisse des Consignations, conformément à la loi.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. Des convocations ont été envoyées aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées, ce qui a été prouvé à l'assemblée.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que sur les 3.000 actions existantes au 11 juillet 1996, 3.000 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les décisions doivent être prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées; chaque action donne droit à une voix.

V. Une assemblée générale extraordinaire tenue le 17 juin 1996, documentée par Maître Reginald Neuman, préqualifié, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a décidé la dissolution de la société et a prononcé sa mise en liquidation.

La même assemblée générale extraordinaire a désigné comme liquidateur la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., société établie sous les lois de la Suisse, avec siège social à Genève (Suisse), succursale de Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard.

La même assemblée générale extraordinaire a chargé le liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 1996 et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le 11 juillet 1996.

Une assemblée générale extraordinaire, tenue sous seing privé en date du 28 juin 1996 a pris connaissance du rapport du liquidateur et désigné comme commissaire à la liquidation TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, avec siège social à Luxembourg.

Le Président donne lecture du rapport du commissaire. Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée adopte les rapports du liquidateur et du Commissaire à la liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge au Conseil d'Administration et au réviseur d'entreprises de l'exécution de son mandat jusqu'à la date de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période d'au moins cinq ans à l'ancien siège social de la société à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la distribution par Swift du solde net de liquidation aux actionnaires et le dépôt de tout solde de liquidation non réclamé à la Caisse des Consignations, conformément à la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à vingt mille (20.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: T. J.P. Miles, F. Nilles, V. Jean, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 92S, fol. 20, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1996.

R. Neuman.

(29308/226/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

DEDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 81, rue de l'Alzette.

R. C. Luxembourg B 45.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour la S.à r.l. DEDE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

(29310/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

D.F.C. HOLDINGS, DEVELOPMENT FINANCE CORPORATION HOLDINGS S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'industrie.
R. C. Luxembourg B 30.049.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 1996.

Signature
Administrateur-Délégué

(29311/565/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

D.F.C. HOLDINGS, DEVELOPMENT FINANCE CORPORATION HOLDINGS S.A.,**Société Anonyme.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'industrie.
R. C. Luxembourg B 30.049.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 1996

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire.

4. L'Assemblée reconfirme le mandat d'administrateur de Messieurs José Luis Mombru, Pierre Chenu et Diego Hidalgo, ainsi que celui de commissaire de Monsieur Terence Baker.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

5. Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12.15 heures.

J. L. Mombru P. Chenu D. Hidalgo

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29312/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

DHG IMMOBILIEN S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 51.353.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

nach

26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxemburg, den 6. August 1996.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29313/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.
R. C. Luxembourg B 37.663.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 57, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale du 10 juillet 1996

L'assemblée générale a ratifié la cooptation de Monsieur Alex G. Joseph, homme d'affaires, demeurant à Bahamas, et a procédé à son élection définitive.

Le mandat de Monsieur Joseph prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

INTERAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Maître Albert Wildgen, démissionnaire. Le mandat de INTERAUDIT prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 57, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29333/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

DTB STILLHALTER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 41.995.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996.

Pour le Conseil d'Administration
DTB STILLHALTER, SICAV
Signature

(29314/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EAST COAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 48.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour la S.à r.l. EAST COAST
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

(29315/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EDITIONS REVUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 2, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 24.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour la S.A. EDITIONS REVUE
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

(29316/503/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

ELTEC DISTRIBUTION S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 53.887.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von
24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

nach

26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, den 6. August 1996.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29317/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

LUFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 21.214.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes est renouvelé pour une période de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale en l'an 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Signature.

(29379/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EPS-ECONOMICAL POWER SYSTEMS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 48.879.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von
24, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg
nach
26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg.
Luxemburg, den 6. August 1996.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29319/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EPS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 48.601.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von
24, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg
nach
26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg.
Luxemburg, den 6. August 1996.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29320/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EUROPA TRANSPORT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 33.985.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von
24, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg
nach
26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg.
Luxemburg, den 6. August 1996.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29324/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EUROPEAN CONSULTING SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 43.559.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von
24, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg
nach
26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg.
Luxemburg, den 6. August 1996.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29325/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

ESSEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 22.200.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 59, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Le mandat des administrateurs et celui du commissaire aux comptes expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.

SITUATION DU CAPITAL

Capital à libérer: LUFINA BEF 7.500.000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 1996.

Signature.

(29321/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EUROCASH-FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 45.631.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996.

Pour le Conseil d'Administration
EUROCASH-FUND, SICAV
Signatures

(29322/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EUROCASH-FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 45.631.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen jährlichen Generalversammlung vom 7. April 1996

Die Generalversammlung wählt durch einstimmigen Beschluß Herrn Wulf Matthias als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 1999.

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 1. Juli 1996.

EUROCASH-FUND, SICAV
Für den Verwaltungsrat
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29323/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EUROPEAN MERCHANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 29, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 34.794.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 7, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29326/759/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EUROPEAN MERCHANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 29, rue de Mamer.
R. C. Luxembourg B 34.794.

*Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de EUROPEAN MERCHANTS S.A.
qui a eu lieu à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le 17 juin 1994 à 16.00 heures*

L'assemblée était présidée par Thomas Dahl, résidant 29, rue de Mamer, L-8081 Bertrange.

Le président a désigné comme secrétaire, Sonja Muller, résidant à Trèves.

L'assemblée des actionnaires a désigné comme scrutateur Jean-David Van Maele, résidant à Herborn.

Les actionnaires, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence jointe à ce procès-verbal et signée par tous les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par le secrétaire et le scrutateur.

Les procurations des actionnaires représentées à cette assemblée seront aussi jointes à ce procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le quorum de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et l'assemblée note:

1. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

- i) Renonciation à avis.
- ii) Libération du Capital souscrit non versé.
- iii) Confirmation de la nomination des Administrateurs.
- iv) Démission du précédent Commissaire aux Comptes et élection d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
- v) Approbation des comptes annuels.

2. Que toutes les actions émises sont représentées à l'assemblée et que par conséquent l'assemblée pourra délibérer valablement et décider en ce qui concerne les points de l'ordre du jour.

Les Résolutions suivantes ont donc été votées à l'unanimité, après délibération:

Première résolution

Tout le capital en actions émis de la société étant présent ou représenté à l'assemblée, l'assemblée des actionnaires a donc décidé de renoncer au dû avis de l'assemblée, les actionnaires présents ou représentés se considérant dûment convoqués et ayant pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Seconde résolution

Il a été résolu de confirmer la libération en espèces du capital souscrit non versé pour LUF 3.750.000,- en novembre 1992 libérant ainsi la totalité du capital souscrit qui s'élève à LUF 5.000.000,-.

Troisième résolution

Il a été résolu de reconfirmer les personnes suivantes comme Administrateurs de la société:

- a) M. Thomas Dahl, élu le 13 août 1990, résidant à Bertrange,
- b) Mme. Christina Dahl, élue le 26 octobre 1991, résidant à Bertrange,
- c) M. Lars Christian Smith, élu le 1^{er} octobre 1992, résidant à Dalheim.

Il est aussi confirmé la démission des personnes suivantes:

- a) Hans Olsen, élu le 25 janvier 1990 et démissionné le 26 octobre 1991,
- b) Ingemar Carlsson, élu le 13 août 1990 et démissionné le 1^{er} octobre 1992.

Quatrième résolution

Il a été résolu de ratifier l'élection de HORSBURGH & CO S.C., L-8396 Septfontaines, comme Commissaire aux Comptes, à la place de DFK REVISION ET CONSEILS, Luxembourg, pour les périodes se terminant les 30 juin 1991, 30 juin 1992, 31 décembre 1992 et à l'avenir, et d'accepter la démission de DFK REVISION ET CONSEILS.

Cinquième résolution

Les comptes annuels audités pour les périodes se terminant les 30 juin 1991, 30 juin 1992, 31 décembre 1992 ont été présentés à l'assemblée et il a été résolu que ceux-ci étaient approuvés.

L'assemblée s'est achevée à 17.00 suite à la revue des points mentionnés dans l'ordre du jour.

Signature	Signature	Signature
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29327/759/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EUROPEAN MERCHANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 29, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 34.794.

*Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de EUROPEAN MERCHANTS S.A.
qui a eu lieu à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le 30 novembre 1994 à 10.00 heures*

L'assemblée était présidée par son mandataire M. Horsburgh, demeurant à Septfontaines.

Le président a désigné comme secrétaire, Sonja Muller, résidant à Trèves.

L'assemblée des actionnaires a désigné comme scrutateur Jean-David Van Maele, résidant à Herborn.

Les actionnaires, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence jointe à ce procès-verbal et signée par tous les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par le secrétaire et le scrutateur.

Les procurations des actionnaires représentées à cette assemblée seront aussi jointes à ce procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le quorum de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et l'assemblée note:

1. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

- i) Report de la présentation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1993 et
- ii) Donner le quitus aux administrateurs.

- iii) Réélection de nouveaux administrateurs.
- iv) Donner le quitus et accepter la démission du commissaire aux comptes HORSBURGH & Co S.C.
- v) Election d'AUDILUX LTD en tant que commissaire aux comptes.

2. Que toutes les actions émises sont représentées à l'assemblée et que par conséquent, l'assemblée pourra délibérer valablement et décider en ce qui concerne les points de l'ordre du jour.

Tout le capital en actions émises de la société étant présent ou représenté à l'assemblée, l'assemblée des actionnaires a donc décidé de renoncer au dû avis de l'assemblée, les actionnaires présents ou représentés se considérant dûment convoqués et ayant pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Les Résolutions suivantes ont donc été votées à l'unanimité, après délibération:

Première résolution

Les comptes annuels pour la période se terminant le 31 décembre 1993 n'ont pu être présentés à l'assemblée et il a été résolu que ceux-ci seraient approuvés lors d'une prochaine réunion à fixer.

Seconde résolution

Il a été résolu de donner la décharge aux administrateurs, M. Dahl, Mme Dahl et M. Smith.

Troisième résolution

Il a été résolu de réélire M. Dahl, Mme Dahl et M. Smith en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Quatrième résolution

Il a été résolu de donner le quitus et d'accepter la démission du commissaire aux comptes HORSBURGH & Co S.C.

Cinquième résolution

Il a été résolu d'élire AUDILUX LTD jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en tant que commissaire aux comptes.

L'assemblée s'est achevée à 11.00 suite à la revue des points mentionnés dans l'ordre du jour.

Signature	Signature	Signature
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29328/759/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EUROPEAN MERCHANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 29, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 34.794.

*Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de EUROPEAN MERCHANTS S.A.
qui a eu lieu à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le 30 novembre 1995 à 10.00 heures*

L'assemblée était présidée par son mandataire M. Horsburgh, demeurant à Septfontaines.

Le président a désigné comme secrétaire, Sonja Muller, résidant à Trèves.

L'assemblée des actionnaires a désigné comme scrutateur, Jean-David Van Maele, résidant à Herborn.

Les actionnaires, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence jointe à ce procès-verbal et signée par tous les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par le secrétaire et le scrutateur.

Les procurations des actionnaires représentées à cette assemblée seront aussi jointes à ce procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le quorum de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et l'assemblée note:

1. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

i) Report de la présentation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1994 et

ii) Réélection des administrateurs

iii) Réélection d'AUDILUX LTD en tant que commissaire aux comptes

2. Que toutes les actions émises sont représentées à l'assemblée et que par conséquent, l'assemblée pourra délibérer valablement et décider en ce qui concerne les points de l'ordre du jour.

Tout le capital en actions émises de la société étant présent ou représenté à l'assemblée, l'assemblée des actionnaires a donc décidé de renoncer au dû avis de l'assemblée, les actionnaires présents ou représentés se considérant dûment convoqués et ayant pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Les Résolutions suivantes ont donc été votées, à l'unanimité, après délibération

Première résolution

Les comptes annuels pour la période se terminant le 31 décembre 1994 n'ont pu être présentés à l'assemblée et il a été résolu que ceux-ci seraient approuvés lors d'une prochaine réunion à fixer.

Seconde résolution

Il a été résolu de réélire M. Dahl, Mme Dahl et M. Smith en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Troisième résolution

Il a été résolu d'élire AUDILUX LTD jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en tant que commissaire aux comptes.

L'assemblée s'est achevée à 11.00 heures suite à la revue des points mentionnés dans l'ordre du jour.

Signature	Signature	Signature
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29329/759/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

EUROPEAN MERCHANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 29, rue de Mamer.

R. C. Luxembourg B 34.794.

*Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de EUROPEAN MERCHANTS S.A.
qui a eu lieu à L-1251 Luxembourg, 20, avenue du Bois, le 10 juin 1996 à 10.00 heures*

L'assemblée était présidée par son mandataire M. Horsburgh, demeurant à Septfontaines.

Le président a désigné comme secrétaire, Sonja Muller, résidant à Trèves.

L'assemblée des actionnaires a désigné comme scrutateur, Jean-David Van Maele, résidant à Herborn.

Les actionnaires, présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence jointe à ce procès-verbal et signée par tous les actionnaires ou leurs représentants ainsi que par le secrétaire et le scrutateur.

Les procurations des actionnaires représentées à cette assemblée seront aussi jointes à ce procès-verbal et signées par toutes les parties.

Le quorum de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et l'assemblée note:

1. Que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du jour:

Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1993 et affectation du résultat.

2. Que toutes les actions émises sont représentées à l'assemblée et que par conséquent, l'assemblée pourra délibérer valablement et décider en ce qui concerne le point de l'ordre du jour.

Tout le capital en actions émis de la société étant présent ou représenté à l'assemblée, l'assemblée des actionnaires a donc décidé de renoncer au dû avis de l'assemblée, les actionnaires présents ou représentés se considérant dûment convoqués et ayant pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

La résolution suivante a donc été votée, à l'unanimité, après délibération.

Résolution

Les comptes annuels pour la période se terminant le 31 décembre 1993 ont été présentés à l'Assemblée et il a été résolu que ceux-ci étaient approuvés.

L'assemblée s'est achevée à 11.00 heures suite à la revue des points mentionnés dans l'ordre du jour.

Signature	Signature	Signature
Président	Secrétaire	Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1996, vol. 483, fol. 7, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(29330/759/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FONTINA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'acceptation de cession de parts reçu par le notaire Jean-Paul Hencks de Luxembourg, en date du 4 juillet 1996, enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 92S, fol. 21, case 1, que le capital social se trouve actuellement réparti comme suit:

1) OCTOPUS TRADE & FINANCE Limited, avec siège social aux Iles Vierges Britanniques	44.400 parts
2) Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg	1 part
Total:	44.401 parts

Pour extrait, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 1996.

J.-P. Hencks.

(29342/216/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FASHION CONTROL FINANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxemburg B 54.749.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz
Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von
24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg
nach
26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.
Luxemburg, den 6. August 1996.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29334/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FELIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 31.461.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 1996.

I.B. CONSULTING S.A.
Signature

(29335/566/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FARDAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FARDAINVEST S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée sous la dénomination SOCIETE FINANCIERE SAINT ROCH S.A., suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 1990, publié au Mémorial C, N° 60 du 11 février 1991, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 juin 1995, publié au Mémorial C, N° 461 du 16 septembre 1995, portant adoption de la nouvelle dénomination.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Carol Flammang, employée privée, demeurant à Dudelange.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. - L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Changement de la devise du capital de francs belges en francs suisses avec effet au 1^{er} janvier 1996 sur base d'un taux de change de CHF 1,- = BEF 25,-.
- 2) Remplacement des actions existantes par des actions nouvelles d'une valeur de CHF 10,- chacune.
- 3) Modifications subséquentes des statuts.
- 4) Divers.

II. - Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III. - Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. - Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs belges en francs suisses au taux de conversion de 1,- franc suisse = 25,- francs belges avec effet au 1^{er} janvier 1996.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) par cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix francs suisses (10,- CHF) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante mille francs suisses (50.000,- CHF), divisé en cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix francs suisses (10,- CHF) chacune.»

Quatrième résolution

Le conseil d'administration est chargé de l'exécution des décisions prises et notamment de l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, J. Piek, C. Flammang, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1996, vol. 92S, fol. 21, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

J.-P. Hencks.

(29331/216/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FARDAINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(29332/216/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FIDES INTER-CONSULT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 52.925.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

nach

26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxemburg, den 6. August 1996.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29336/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FINARIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 39.202.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINARIES, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 39.202.

La séance est ouverte à sous la présidence de Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Nathalie Haag, employée privée, demeurant à Levelange.

A été appelée aux fonctions de scrutateur, Mademoiselle Cristina Ferreira, employée privée, demeurant à Luxembourg,

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social d'un montant de vingt millions (20.000.000,-) de francs français, pour le ramener de son montant actuel de soixante millions (60.000.000,-) de francs français à quarante millions (40.000.000,-) de francs français, par remboursement d'un montant de trente-trois virgule trente-trois (33,33) francs français par action, en vue d'adapter le capital social aux activités futures de la société.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Modification afférente de l'article cinq des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de vingt millions (20.000.000,-) de francs français, pour le ramener de son montant actuel de soixante millions (60.000.000,-) de francs français à quarante millions (40.000.000,-) de francs français, par remboursement aux actionnaires d'un montant de trente-trois virgule trente-trois (33,33) francs français par action.

Le but de la réduction de capital social est d'adapter le capital social aux activités futures de la société.

Le Conseil d'Administration est mandaté pour effectuer dans les termes de la loi et notamment en conformité avec l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales le remboursement dans les meilleurs délais.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à quarante millions (40.000.000,-) de francs français, représenté par six cent mille (600.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à trente-cinq mille (35.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Rochas, N. Haag, C. Ferreira, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 92S, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1996.

R. Neuman.

(29340/226/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FINARIES, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R. C. Luxembourg B 39.202.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

(29341/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

G.B.S. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 2 août 1996, vol. 483, fol. 30, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 1996.

Pour la société
Signature

(29348/210/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 51.131.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the sixteenth of July.
Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, and entered in the company register of Luxembourg, section B, under number 51.131.

The meeting was opened at 10 a.m.

Mr Paul Harr, membre de la direction, residing in Senningerberg,
being in the chair,

who appointed as secretary, Mr Pierre Van de Berg, employé privé, residing in Mersch.

The meeting elected as scrutineer, Mr Jean-Paul Schneider, employé privé, residing in Schifflange.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the corporate capital by an amount of USD 137,500.- (US dollars one hundred and thirty-seven thousand five hundred) by:

- a contribution in cash up to the same amount, so as to raise the capital from USD 625,000.- (US dollars six hundred and twenty-five thousand) to USD 762,500.- (US dollars seven hundred and sixty-two thousand five hundred) and

- the issue of 34,375 (thirty-four thousand three hundred and seventy-five) new A shares and 34,375 (thirty-four thousand three hundred and seventy-five) new B shares with a nominal value of USD 2.- (US dollars two) each, having the same rights as the existing shares.

2. Subscription at the nominal value of the new shares by the existing shareholders, in proportion of their present holdings, as follows:

SOFTBEV INVESTMENTS LIMITED, A shares	34,375
COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT, B shares	34,375
Total of shares:	68,750

3. Amendment of article five of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is properly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, passed unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of one hundred and thirty-seven thousand five hundred US dollars (USD 137,500.-), so as to raise it from its present amount of six hundred and twenty-five thousand US dollars (USD 625,000.-) to seven hundred and sixty-two thousand five hundred US dollars (USD 762,500.-), by the issue at par value of thirty-four thousand three hundred and seventy-five (34,375) new A shares and thirty-four thousand three hundred and seventy-five (34,375) new B shares with a par value of two US dollars (USD 2.-) each. These new shares shall have the same rights as the existing shares. The subscription of the new shares is reserved to the existing shareholders in proportion of their present holdings.

Thereupon:

SOFTBEV INVESTMENTS LIMITED, a company established under the laws of Cyprus, having its registered office in Nicosia/Cyprus, represented by Mr Pierre Van de Berg, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, given in Nicosia, on the fifth July 1996, annexed to the attendance list, has declared to subscribe to all of the new A shares and pay them entirely up in cash,

and

COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT, a compagny established under the laws of Liechtenstein, having its registered office in Vaduz/Liechtenstein, represented by Mr Paul Harr, prenamed, by virtue of a proxy under private seal, given in Vaduz, on the fifth July 1996, annexed to the attendance list, has declared to subscribe to all of the new B shares and pay them entirely up in cash.

It was proved to the meeting and to the undersigned notary, who expressly certifies it, that the thirty-four thousand three hundred and seventy-five (34,375) new A shares and thirty-four thousand three hundred and seventy-five (34,375) new B shares have been entirely paid up in cash, so that the amount of one hundred and thirty-seven thousand five hundred US dollars (USD 137,500.-) is at the free disposal of the company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the first paragraph of article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at seven hundred and sixty-two thousand five hundred US dollars (USD 762,500.-), represented by one hundred and ninety thousand six hundred and twenty-five (190,625) A shares and one hundred and ninety thousand six hundred and twenty-five (190,625) B shares with a value of two US dollars (USD 2.-) each.»

Evaluation and costs

For the purpose of registration, the present capital increase is valued at four million two hundred and seventy-six thousand two hundred and fifty (4,276,250.-) Luxembourg francs.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at eighty-five thousand (85,000.-) Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 10.15 a.m.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder having expressed the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le seize juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEMAN BEVERAGES HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.131.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Paul Harr, membre de la direction, demeurant à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire, Monsieur Pierre Van de Berg, employé privé, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Paul Schneider, employé privé, demeurant à Schifflange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social d'un montant de USD 137.500,- (cent trente-sept mille cinq cents dollars US) par: - un apport en espèces du même montant, de façon à porter le capital de USD 625.000,- (six cent vingt-cinq mille dollars US) à USD 762.500,- (sept cent soixante-deux mille cinq cents dollars US) et l'émission de 34.375 (trente-quatre mille trois cent soixante-quinze) nouvelles actions de catégorie A et de 34.375 (trente-quatre mille trois cent soixante-quinze) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de 2,- USD (deux dollars US), jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

2. Souscription par les actionnaires existants des nouvelles actions à leur valeur nominale au prorata de leurs participations actuelles, à savoir:

SOFTBEV INVESTMENTS LIMITED, actions de catégorie A	34.375
COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT, actions de catégorie B	34.375
Total des actions:	68.750

3. Amendement de l'article cinq des statuts.

4. Divers

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de cent trente-sept mille cinq cents dollars US (137.500,- USD) pour le porter de son montant actuel de six cent vingt-cinq mille dollars US (625.000,- USD) à sept cent soixante-deux mille cinq cents dollars US (762.500,- USD), par l'émission à la valeur nominale de trente-quatre mille trois cent soixante-quinze (34.375) nouvelles actions de catégorie A et de trente-quatre mille trois cent soixante-quinze (34.375) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) par action.

Ces actions auront les mêmes droits que les actions existantes. La souscription des nouvelles actions est réservée aux actionnaires existants en proportion du capital détenu actuellement.

Ensuite:

- SOFTBEV INVESTMENTS LIMITED, une société de droit de Chypre, ayant son siège social à Nicosie, Chypre, représentée aux fins des présentes par Monsieur Pierre Van de Berg, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosie, le 5 juillet 1996, annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions A et les libérer intégralement en numéraire,

et

- COMPUTRON INDUSTRIES ESTABLISHMENT, une société de droit de Liechtenstein, ayant son siège social à Vaduz, Liechtenstein, représentée aux fins des présentes par Monsieur Paul Harr, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Vaduz, le 5 juillet 1996, annexée à ladite liste de présence, a déclaré souscrire la totalité des nouvelles actions B et les libérer intégralement en numéraire.

Il en a été justifié à l'assemblée et au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que les trente-quatre mille trois cent soixante-quinze (34.375) nouvelles actions de catégorie A et les trente-quatre mille trois cent soixante-quinze (34.375) nouvelles actions de catégorie B ont été libérées entièrement en espèces, de sorte que le montant de cent trente-sept mille cinq cents dollars US (137.500,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à sept cent soixante-deux mille cinq cents dollars US (762.500,- USD), représenté par cent quatre-vingt-dix mille six cent vingt-cinq (190.625) actions de catégorie A et cent quatre-vingt-dix mille six cent vingt-cinq (190.625) actions de catégorie B ayant une valeur nominale de deux dollars US (2,- USD) chacune.»

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation du capital social est évalué à quatre millions deux cent soixante-seize mille deux cent cinquante (4.276.250,-) francs luxembourgeois.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre-vingt-cinq mille (85.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures et quart.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: P. Harr, J.-P. Schneider, P. Van de Berg, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 92S, fol. 41, case 4. – Reçu 42.762 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 1996.

R. Neuman.

(29373/226/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

LEMEN BEVERAGES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 51.131.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

(29374/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

LCA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme, in liquidation.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.938.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-second of July.

Before Us, Maître Reginald Neuman, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of LCA INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, 13, boulevard Royal, and entered in the company register of Luxembourg, section B, under number 37.938.

The meeting was opened at 11.30 a.m.,

Mr Jean Steffen, attorney at law, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Mrs Chantal Keereman, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Claude Wirth, lawyer, residing in Luxembourg.

All here present and this accepting.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to dissolve LCA INTERNATIONAL S.A..

2. Appointment of Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg, as liquidator.

3. Determination of the powers of the liquidator as follows:

- the liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to Commercial Companies, as amended, without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;

- there shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

- the liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to dissolve and liquidate the company as of today.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator Mr Alex Schmitt, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

Third resolution

The meeting confers to the liquidator the widest powers to carry out his mandate and in particular those set out in Articles 144 et seq. of the law of 10th August, 1915 on commercial companies without need of any special authorization by the General Meeting, even in the cases set out in Article 145 of the same law.

The liquidator has no obligation to draw up an inventory and may refer to the company's documents.

He may, on particular and specified points and under his responsibility, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

The liquidator has power to commit individually the Company without limitation.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatever, incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty thousand (20,000.-) Luxembourg francs.

There being no further business, the meeting is terminated at 11.45 a.m.

Whereof the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with us the notary the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LCA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37.938.

L'assemblée est ouverte à 11 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean Steffen, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Claude WIRTH, juriste, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. - Décision de dissoudre LCA INTERNATIONAL S.A.

2. - Nomination de Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, comme liquidateur.

3. - Détermination des pouvoirs du liquidateur comme suit:

- le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour exercer son mandat, et en particulier tous les pouvoirs lui conférés par l'article 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, sans devoir demander l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas prévus par la loi;

- le liquidateur n'aura pas l'obligation de dresser un inventaire;

- le liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, pour des affaires spéciales et déterminées, déléguer des pouvoirs qu'il déterminera lui-même et pour la période à fixer par lui-même à une ou plusieurs personnes.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur Monsieur Alex Schmitt, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus larges et en particulier ceux décrits aux articles 144 et ss. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans qu'il ait besoin d'une autorisation de l'Assemblée Générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de la même loi.

Le liquidateur n'a pas besoin de dresser un inventaire et peut se référer aux documents de la Société.

Il peut, sur des points particuliers et spécifiques, et sous sa propre responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs autres personnes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager individuellement la Société sans limitation.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt mille (20.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J. Steffen, C. Keereman, J.C. Wirth, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1996, vol. 92S, fol. 41, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1996.

R. Neuman.

(29372/226/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FINANCES ET VALEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.911.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINANCES ET VALEURS S.A., avec siège social à Luxembourg,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.911.

La séance est ouverte à 10.00 heures,

sous la présidence de Monsieur Aloyse Scherer Jr., diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Luxembourg.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de trois millions (3.000.000,-) de francs français par incorporation des résultats reportés à concurrence du même montant, pour le porter de son montant actuel de huit millions (8.000.000,-) de francs français à onze millions (11.000.000,-) de francs français, le nombre d'actions restant inchangé et la valeur nominale des actions étant portée à treize mille sept cent cinquante (13.750,-) francs français.

2. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à onze millions (11.000.000,-) de francs français, représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de treize mille sept cent cinquante (13.750,-) francs français chacune.».

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois millions (3.000.000,-) de francs français, pour le porter de son montant actuel de huit millions (8.000.000,-) de francs français à onze millions (11.000.000,-) de francs français, par incorporation des résultats reportés à concurrence du même montant, le nombre des actions restant inchangé, et la valeur nominale des actions étant portée à treize mille sept cent cinquante (13.750,-) francs français.

L'existence de ces résultats reportés a été prouvée à l'assemblée générale qui le reconnaît, et au notaire instrumentant qui le constate, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1995, approuvé par l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 1996.

Il résulte d'un certificat émis par la société en date de ce jour, que les résultats reportés n'ont à ce jour pas été distribués ni entamés par des résultats négatifs.

Ces pièces resteront annexées aux présentes.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à onze millions (11.000.000,-) de francs français, représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de treize mille sept cent cinquante (13.750,-) francs français chacune.»

Frais et Evaluation

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes, est estimé à cinquante-cinq mille (55.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: A. Scherer Jr., P. Rochas, E. Liotino, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 1996, vol. 92S, fol. 59, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 1996.

R. Neuman.

(29338/226/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FINANCES ET VALEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 38.911.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

R. Neuman.

(29339/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FINANCE CONTROL S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 38.309.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von

24, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg

nach

26, rue Philippe II, L-2340 Luxemburg.

Luxemburg, den 6. August 1996.

*Die Versammlung
Unterschrift*

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29337/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FORTISSIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital: 500.000,- LUF.**Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 32, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 39.598.*Résolution de la Gérance en date du 17 juin 1996*

La Gérance a décidé l'ouverture d'une succursale sise 32, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette dont l'enseigne sera VETILUX. Conformément aux statuts de la société FORTISSIMA, S.à r.l., l'activité de ladite succursale sera la suivante: Achat et vente de tous produits de l'industrie textile ainsi que tous articles de mercerie ou d'articles complémentaires à la branche textile.

Gérant-Administratif: Michel Michelis, employé privé, demeurant à Soleuvre;

Gérant-Technique: Daniel Michelis, employé privé, demeurant à Soleuvre.

Esch-sur-Alzette, le 17 juin 1996.

Pour extrait conforme
La Gérance
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 43, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29343/503/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

FROEBAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5427 Greiveldange, 3, om Maes.

R. C. Luxembourg B 26.884.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 29 juillet 1996, vol. 173, fol. 101, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

(29344/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

GARBO INVESTMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

H. R. Luxemburg B 35.969.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von

24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg

nach

26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxemburg, den 6. August 1996.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29347/756/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

GEISEN ET Cie, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1922 Luxembourg, 4, rue Auguste Laval.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 8 août 1996, vol. 483, fol. 52, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour la S.à r.l. GEISEN ET Cie
FIDUCIAIRE CENTRALE DU
LUXEMBOURG S.C.

(29349/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

DARLINGTON HOLDINGS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.206.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 55, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29309/008/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

GROSVENOR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 28.857.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 43, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 1996.

J.-F. Leidner J. Mersch
Administrateur Administrateur

(29350/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

GROSVENOR HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1811 Luxembourg, 3, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 28.857.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 1996

1. L'assemblée ratifie les décisions du Conseil d'Administration du 21 mars 1996.

2. + 3. Après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire, ainsi que du Bilan et du Compte de Résultats au 31 décembre 1995, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, approuve le Bilan et le Compte de Résultats tels qu'ils lui sont présentés et qui se traduisent par un bénéfice de 19.518.540,- LUF qui vient en ajout d'un bénéfice reporté de 15.000.171,- LUF et donne un bénéfice disponible de 34.518.711,- LUF que l'Assemblée décide de porter 975.927,- LUF à la réserve légale et de reporter le solde à nouveau.

4. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé et donne décharge spéciale à Monsieur Albert Tummers, démissionnaire depuis le 20 mars 1996.

5. Le mandat des administrateurs, Messieurs J.-F. Leidner, John Turpel et Jacques Mersch ainsi que celui de commissaire de HRT REVISION, S.à r.l. viennent à expiration à la présente Assemblée. L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Messieurs Jean-François Leidner et Jacques Mersch et le mandat de commissaire aux comptes de la société HRT REVISION, S.à r.l.

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Christophe Blondeau, demeurant à Petit-Nobressart, au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur John Turpel.

Les mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 1997.

Certifié conforme
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 1996, vol. 483, fol. 43, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29351/565/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

G & S, Société Anonyme d'Investissement.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.440.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 juin 1996, vol. 480, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juillet 1996.

Pour le conseil d'administration
G & S, Société Anonyme d'Investissement
Signature

(29352/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

G & S, Société Anonyme d'Investissement.

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.
H. R. Luxemburg B 31.440.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen jährlichen Generalversammlung vom 17. April 1996

Die Mandate der Mitglieder des Verwaltungsrats und das Mandat des Wirtschaftsprüfers KPMG AUDIT werden auf weitere 3 Jahre bis zur Generalversammlung im Jahre 1999 verlängert.

Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 1. Juli 1996.

Für den Verwaltungsrat
G & S, Société Anonyme d'Investissement
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 1996, vol. 481, fol. 36, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): J. Muller.

(29353/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

GUTENBERG HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxembourg B 48.110.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg nach 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, den 6. August 1996.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29354/756/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

HANOTA HOLDINGS S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 8.800.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 août 1996, vol. 483, fol. 62, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 1996.

I.B. CONSULTING S.A.
Signature

(29357/566/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

HAUS- UND GRUNDINVEST S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
H. R. Luxembourg B 43.373.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. August 1996, abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig wie folgt beschlossen:

1. Der Gesellschaftssitz wird mit sofortiger Wirkung verlegt von 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg nach 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Luxembourg, den 6. August 1996.

Die Versammlung
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 1996, vol. 483, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(29360/756/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

HELPAK S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.190.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 9 août 1996, vol. 483, fol. 56, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 1996

La démission de Monsieur Giovanni Pompei de son poste de commissaire aux comptes est acceptée. Décharge pleine et entière lui est octroyée pour l'exécution de son mandat.

Aussi, la Société EURAUDIT, S.à r.l., Luxembourg est nommée au poste de commissaire aux comptes pour une durée d'un an, en remplacement de Monsieur Giovanni Pompei, commissaire aux comptes démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(29362/008/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 1996.